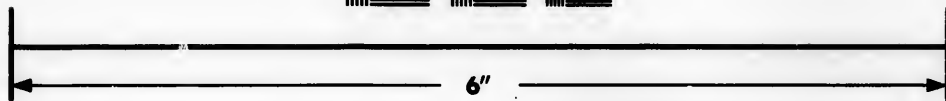
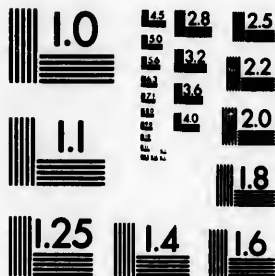


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							/				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

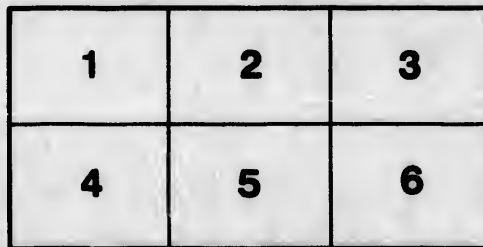
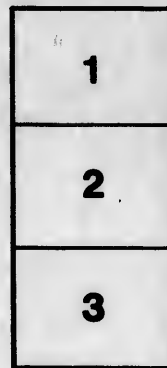
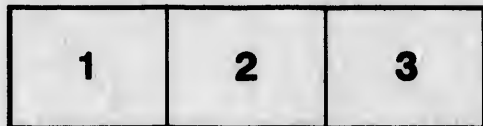
Douglas Library  
Queen's University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Douglas Library  
Queen's University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata  
to

peure,  
on à



32X

Il est évident que les choses ne se passent pas  
comme on le croit généralement. Les faits  
sont tout autres que ce qu'on en dit.

Il faut donc se méfier de ces  
opinions qui sont le fruit de  
l'ignorance et de la prévention.

Il est évident que les choses ne se passent pas

Mass

niquer  
le cour

passé,  
que je  
et ajou

d'après  
seront  
ce dire  
ge, le c

cuncti

Jug  
3 -

F5812

## CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

BELGIL, 18 SEPTEMBRE, 1871.

MESSIEURS ET CHERS COLLABORATEURS,

Les circonstances ne m'ont pas permis de vous communiquer plutôt deux Décrets du Saint-Siège, datés le 7 Juillet dernier, et que je recevais dans le cours du mois d'Août.

L'un de ces Décrets, rappelant celui du 8 décembre de l'an passé, par lequel le titre de *Patron de l'Eglise Universelle* a été décerné à St. Joseph, selon que je l'annonçais au Diocèse par mon *Mandement* du 18 Mars, le renouvelle et le confirme, et ajoute ce qui suit à sa teneur :

1o. toutes les prérogatives d'honneur qui appartiennent d'après les Rubriques générales du Missel et du Breviaire aux Saints Patrons Principaux seront à l'avenir attachées au Culte Liturgique de St. Joseph ; et il faudra en conséquence dire en la Messe de la fête principale de St. Joseph et en celle de la fête de son Patronage, le *Credo*, lors même que ces fêtes auront lieu un autre jour que le Dimanche.

2o. chaque fois qu'à la messe l'on récitera l'oraison *A cunctis*, il faudra ajouter après l'invocation à la Sainte Vierge, et avant l'invocation de tous

les autres saints patrons, les Saints Anges et St. Jean Baptiste exceptés, la commémoration de St. Joseph par les mots "cum Beato Joseph."

Et enfin quand dans l'office du Breviaire l'on devra d'après les Rubriques faire à Vêpres, ou à Laudes, les Commémorations ou Suffrages ordinaires, l'on ajoutera à ces Commémorations ou Suffrages, en observant l'ordre ci-dessus prescrit pour l'oraison *A cunctis*, les antiennes et les versets, avec l'oraison qui suivent : à vêpres, *Ecce Fidelis* etc., à laudes, *Ipse Jesus* etc.

L'autre de ces Décrets annonce solennellement à l'Eglise, qu'en conformité aux vœux et aux suppliques d'un grand nombre de Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, de presque tous les Evêques de l'univers, des Chefs ou Supérieurs d'ordres Religieux, de beaucoup d'illustres Collèges de Chanoines, et d'insignes membres d'Ecoles Théologiques, il a plu à Notre Saint Père le Pape Pie IX, approuver et confirmer la conclusion à laquelle en serait venue la *Sacrée Congrégation des Rites*, en sa séance du 11 mars de la présente année, d'aviser le Très Saint Père d'accorder dans toute l'Eglise le titre et la qualité de Docteur de l'Eglise à Saint Alphonse de Liguori, en conservant l'office et la Messe déjà autorisés et prescrits par le Saint-Siège en son honneur, et ajoutant le *Credo* à la Messe, avec l'antienne *O Doctor* etc., pour les premières et secondes vêpres, les leçons tirées du livre de L'Ecclesiastique, *Sapientiam omnium antiquorum* etc., pour le premier nocturne, et le répons, *In medio Ecclesiae*, après la huitième leçon des Matines. Et Sa Sainteté a en conséquence réglé et statué qu'à l'avenir Saint Alphonse de Liguori devra être honoré dans toute l'Eglise du Culte Liturgique accordé et réservé aux Docteurs de l'Eglise.

Outre ces changements ci-haut indiqués qu'il y aura à faire à la liturgie en l'honneur de Saint Alphonse, la Sacrée Congrégation des Rites a réglé, et le Très-Saint Père a approuvé et prescrit les suivants : Au Martyrologe, après les paroles *Sanctorum fastis adscripsit*, il faudra ajouter : *Et Pius IX* etc., et après le dernier mot de la VI leçon de l'office actuel du Breviaire, il faudra désormais ajouter : *Tandem Pius IX*, etc.

Et par la présente Lettre Circulaire j'ai l'intention et la volonté de publier ces deux décrets dans le diocèse, et d'en rendre les prescriptions obligatoires à compter de la date de cette lettre, tant pour ceux qu'elles peuvent concerner dans le temps présent, quo pour ceux qu'elles peuvent concerner dans l'avenir.

Notre piété et notre dévotion envers St. Joseph ne manqueront pas de trouver un nouvel aliment dans l'expression nouvelle de la confiance que l'Eglise a toujours reposée dans ce fidèle gardien de Jésus, et ce chaste époux de sa divine Mère !!

Nous ne manquerons pas non plus sans aucun doute de nous trouver très-heureux de l'honneur que l'Eglise vient de décerner au grand Saint, que de tout temps le Diocèse de St. Hyacinthe s'est plu à étudier et invoquer comme un guide sûr et certain dans la connaissance et la pratique des vérités dogmatiques et morales, aussi bien que dans les voies à suivre pour arriver à la possession des vertus qui font les saints dans la vie religieuse et dans le monde. Et ce sera pour nous le motif d'une application plus grande et d'une ardeur nouvelle à travailler à nous enrichir des trésors de doctrine et de science que renferment ses œuvres si éminentes et si nombreuses, et dans lesquelles il a traité de toutes les matières et de toutes les questions théologiques, liturgiques, canoniques et ascétiques, qui peuvent être pour nous d'un intérêt pratique et réel, que d'avoir appris de la bouche même du Chef infallible de l'Eglise, que tous les écrits de St. Alphonse, de quelque nature qu'ils soient, jouiront à l'avenir de l'important et glorieux privilège que possèdent les écrits des autres docteurs de l'Eglise, de pouvoir être employés, cités et apportés privément et publiquement, comme faisant autorité, en toute espèce d'études ecclésiastiques, et d'enseignement chrétien donné sous forme de lecture, de discussion, d'interprétation, de sermon ou instruction religieuse : car c'est ainsi que s'est exprimé Pie IX dans le décret solennel adressé *Urbi et Orbi* [à Rome et au monde entier] le 7 juillet dernier pour proclamer l'honneur et la gloire que dans sa souveraine autorité il a jugé bon de décerner à St. Alphonse, en voulant qu'il soit désormais rangé parmi les Docteurs de l'Eglise, c'est-à-dire, compté parmi ceux qui selon la parole du prophète, brilleront comme de la splendeur du firmament pour avoir été savants dans la loi du Seigneur, et auront pendant toute l'éternité entière l'éclat d'astres éblouissants, pour avoir enseigné à beaucoup d'hommes les voies droites et sûres de la justice et de la vérité, qui mènent à la possession de Dieu dans le Ciel !

Je demeure bien cordialement, Messieurs,

Votre tout dévoué en N. S.

† C. EV. DE ST. HYACINTHE.



